

commerce et du compte courant. Il a bien compris qu'on pouvait faire cette interprétation, mais il m'a affirmé qu'elle est erronée. Après m'être entretenu avec lui, je ne doute plus que son interprétation soit la bonne et que l'avenir lui donnera raison.

PERSPECTIVES ENCOURAGEANTES

Un mot maintenant de la question précise des réformes à apporter aux pratiques monétaires ou commerciales dans le monde. Le président et moi avons convenu que la recherche des supériorités immédiates, par quelque pays que ce soit — les États-Unis y compris — constituerait une politique à courte vue, vouée d'avance à l'insuccès. Si les nations commerçantes du monde et la communauté monétaire se révélaient incapables de souscrire avec confiance aux accords éventuels en cette matière, rien d'utile n'aura été fait. On assisterait, dans ces conditions, au retour de l'instabilité et de l'incertitude inhérentes à la situation et dont est issue la crise du mois d'août, aggravée cette fois par le fait que ni les gouvernements ni le secteur privé n'auront désormais foi en leur aptitude à s'attaquer, avec quelque espoir de réussite, à la solution de problèmes d'une telle extension et d'une telle importance.

Bref, monsieur le Président, bien que l'état des négociations sur les questions de détail ne m'autorise pas encore à dire à la Chambre à quel point précis nous en sommes arrivés en ce qui concerne telle ou telle question qui, — la chose se conçoit sans peine —, retient l'intérêt de tous les députés, je n'en suis pas moins en mesure d'affirmer qu'il ne subsiste aucun doute dans mon esprit quant à la possibilité d'en arriver bientôt à un accord. Je suis persuadé que les différends d'ordre économique entre le Canada et les États-Unis seront réglés et que la situation du Canada s'en trouvera assainie. Une bonne partie du mérite en reviendra au secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Sharp), au ministre des Finances (M. Benson) et au ministre de l'Industrie et du Commerce (M. Pepin) qui ont su assurer aux équipes de négociateurs canadiens une direction à la fois adroite, énergique et professionnelle.

QUESTIONS INTERNATIONALES

Dans mes observations, j'ai souligné les parties de mon entretien avec le président qui ont porté sur les questions économiques et les relations canado-américaines. Je m'empresse d'ajouter, cependant, que nous avons consacré pas mal de temps à des questions à caractère international, à la tragédie qui se déroule actuellement en Inde, aux mesures que prennent actuellement les Nations Unies pour mettre fin aux hostilités et susciter une certaine confiance que les différends dans cette région pourront être réglés, et aux relations Est-Ouest en général. Du fait que le président veut renseigner les principaux alliés des États-Unis sur ses visites imminentes à la République populaire de Chine et à l'Union soviétique, nous

nous sommes entretenus des initiatives prises et par le Canada et par les États-Unis pour amener une détente et contribuer de façon positive à l'ordre international.

Finalement, monsieur l'Orateur, je suis heureux d'informer les députés que le président m'a dit que c'est avec plaisir que lui et Mme Nixon entrevoient la perspective de leur visite au Canada au printemps.

Je lui ai donné l'assurance que l'accueil chaleureux qui les attend sera une preuve claire et nette de l'amitié qui lie les peuples de nos deux pays.

AUGMENTATION DES SOLDES

Le ministre de la Défense nationale, M. Donald S. Macdonald, vient d'annoncer que l'augmentation des traitements des Forces armées s'élève en moyenne à 11,5 p. cent, soit une somme d'environ 39,5 millions de dollars pour l'année financière 1971-1972, et qu'on envisage d'établir la parité entre ces traitements et ceux de la Fonction publique dans les deux prochaines années.

L'augmentation, qui est rétroactive au 1er octobre, découle d'une étude où l'on a comparé l'indemnisation des Forces à celle de la Fonction publique, et d'où il est ressorti que les militaires ont touché des soldes inférieures aux traitements des fonctionnaires pendant ces dernières années.

Le Conseil du Trésor et un comité consultatif du ministère de la Défense nationale ont analysé pendant trois ans une quarantaine de questions concernant les conditions de travail dans les Forces armées et la Fonction publique, conformément au projet du Gouvernement de relever les traitements des militaires en regard de ceux des civils. On a donc considéré certains aspects des services assurés par les Forces, comme le surtemps impayé, les déménagements fréquents et leurs inconvénients, la retraite précoce et d'autres conditions qui jouent au détriment du militaire par rapport au fonctionnaire.

ÉCHANTILLONS DE PAYE

A compter du 1er octobre, le traitement de base d'un fantassin formé passera de \$415 à 480 par mois, soit une augmentation de \$65.

Le nouveau barème de paye indique, par exemple, qu'un soldat-électricien touchera au maximum \$530 par mois. Le plus haut traitement mensuel d'un caporal-dessinateur sera de \$695, tandis qu'un sergent-topographe gagnera \$861 par mois.

Voici d'autres exemples: le salaire de base d'un caporal-commis comptable passera de \$518 à \$607, soit une augmentation mensuelle de \$89; le salaire de base d'un adjudant-chef, au plus haut échelon de la catégorie des métiers, passe de \$930 à 1,044, soit une augmentation mensuelle de \$114; le salaire de base d'un capitaine de la catégorie du service général passe de \$830 à \$855 par mois, soit une augmentation de \$55. Le traitement d'un capitaine, au plus